



Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à huis clos, à l'hôtel de ville de Prévost, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, et en visioconférence, le mardi le 20 octobre 2020 à 12 h 00. La présente séance s'est ouverte à 12 h 19.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Pier-Luc Laurin, M. Michel Morin, Mme Michèle Guay, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général, et Me Caroline Dion, greffière.

- 1.
- 1.1

23670-10-20

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

- 1.2

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCAION**

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

- 2.
- 2.1

23671-10-20

**ENGAGEMENT – DIRECTRICE DE LA DIRECTION DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de directrice de la Direction des finances et trésorière;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des ressources humaines et des affaires juridiques;

Il est proposé par M. Pierre Daigneault et résolu unanimement :

1. D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant conjointement



**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost**

No de résolution

avec le directeur général à signer un contrat de travail pour l'embauche de madame Catherine Nadeau-Jobin, CPA, à titre de directrice de la Direction des finances et trésorière, aux conditions mentionnées à la lettre d'embauche et au contrat de travail à intervenir.

3.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune période de questions du public, puisque la présente séance du conseil doit être tenue sans la présence du public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074.

4.

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS**

Il n'y a aucune intervention des conseillers.

5.

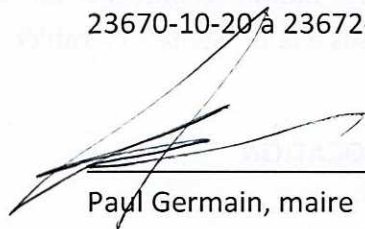
5.1

23672-10-20


**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Michel Morin et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 12 h 21.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 23670-10-20 à 23672-10-20 contenues dans ce procès-verbal.

  
\_\_\_\_\_  
Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 23670-10-20 à 23672-10-20 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 20 octobre 2020.

  
\_\_\_\_\_  
Me Caroline Dion

Greffière